

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°022-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-003/PRES DU
10 JUILLET 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES
ACCORDS DE DON N°D443-BF ET DE CREDIT N°6388-BF CONCLUS LE
10 MAI 2019 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR
LE FINANCEMENT DU PROJET CENTRES D'EXCELLENCE D'AFRIQUE
POUR L'IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-003/PRES du 10 juillet 2019 portant autorisation de ratification des Accords de don n°D443-BF et de crédit n°6388-BF conclus le 10 mai 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet centres d'excellence d'Afrique pour l'impact sur le développement.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Troisième Vice-président

Issaka CONGO

Le Secrétaire de séance

Karim OUEDRAOGO

